

Vous reprendrez bien un peu de gainée ce week-end ?

Il aura fallu attendre un an, mais on y arrive enfin. Ce week-end, le quai Gambetta retrouve la Gainée. Une tradition que l'on doit depuis douze ans aux Cent cravates de l'USBCO. Hier, les 100 chefs d'entreprise étaient dans les starting-blocks.

PAR VICTOIRE HAFREINGUE-MOULART
boulagne@lavoixdunord.fr

BOULOGNE-SUR-MER. Depuis hier matin, la célèbre cuve de la gainée des Cent cravates est installée quai Gambetta, signe que le jour fatidique arrive. Dans quelques heures, la marmite géante accueillera la tout aussi célèbre préparation de nos cuisiniers d'un jour. Comme d'habitude, on trouvera dans la recette du poisson et des légumes, la base du repas traditionnel des familles de marins. Toute la journée d'aujourd'hui sera dédiée à la préparation. Les Cent cravates, aidés par des fileyeurs bouloonnais, s'occuperont d'éplucher les légumes et de préparer le poisson. Et il va y avoir du boulot : au total, deux tonnes de légumes et une tonne de poisson offert par les mareyeurs bouloonnais passeront entre leurs mains plus ou moins expertes. En les regardant trimer sous le soleil (enfin on l'espère, c'est loin d'être gagné d'avance



Il y a du boulot ce week-end pour les membres bénévoles des Cent cravates. Au total deux tonnes de légumes à éplucher et une tonne de poisson à fileter... PHOTO ARCHIVES GUY DROLLET

la météo), vous pourrez quand même casser la croûte ou boire un petit verre. Les bars et le barbecue géant – grosse nouveauté de cette édition – ouvriront dès 11 heures. Même chose pour les animations. Des concerts auront lieu toute la journée sur le quai.

LES BÉNÉFICES DESTINÉS À DES ASSOCIATIONS

Pour déguster la gainée, il faudra attendre demain. Après quelques heures de cuisson, les premières parts – vendues 5 € – seront servies à midi pétant. Au passage, on rappelle que bien manger et passer un bon moment n'est pas le seul objectif de ce week-end. Le principal but pour l'association organisatrice est de récolter de l'argent pour les associations solidaires bouloonnaises. L'année dernière, 8 000 € avaient été récoltés et distribués ensuite. Alors, ne boudes pas votre plaisir, venez goûter la gainée. ■

Aujourd'hui de 10 heures à 18 heures et demain de 9 heures à 18 heures, la Gainée des Cent cravates aura lieu sur le quai Gambetta.

Ushuaïa TV a posé ses caméras à Wimereux et entre les Caps



Gérald Ariano, présentateur de l'émission « Bougez vert », sur Ushuaïa TV, s'est essayé au paddle en eau douce.

CÔTE D'OPALE. Des conditions climatiques idéales ont permis à l'équipe de tournage de la chaîne du groupe TF1 de boucler son séjour sur la Côte d'Opale sous un soleil qui ne manquera pas de valoriser à nouveau notre littoral. L'animateur de l'émission « Bougez vert », Gérald Ariano, s'est réjoui des conditions sur les deux journées de tournage :

« Hier (lundi), la randonnée sur la Terre des 2 Caps était vraiment intéressante, avec cette végétation balayée par les vents, qui n'est pas sans rappeler les paysages d'Écosse. » Et mardi, c'était paddle ! Yann, moniteur du club nautique wimereusien, a été l'invité du présentateur et a pu montrer que le paddle se pratique aussi bien en eau douce qu'en

mer. Sur le Wimereux, long de 22 km, le paddle permet d'allier sport, nature et tourisme.

L'émission « Bougez vert » sera diffusée mi-juin, deux fois par jour durant une semaine, à 13 heures et à 20 heures. De bon augure pour les professionnels du tourisme et de la promotion de la Côte d'Opale. ■

GREGORY CARDEUR (CLP)

Salon des Séniors

Vendredi 17
Samedi 18 MAI
CONDETTE
Salle du Petit Bois
de 10h à 18h

ENTRÉE LIBRE
Les conférences sur [f](#) Salon des Séniors

- Nouvelles technologies, Informatique, Communication
- Mieux vivre chez moi
- Culture, Loisirs, Voyages
- Bien être, Santé, Beauté
- Mes droits, ma retraite
- Mon patrimoine, ma succession
- Service à la personne

5201.

Extrait du journal La Voix du Nord - Samedi 18 mai Page:12/13

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)